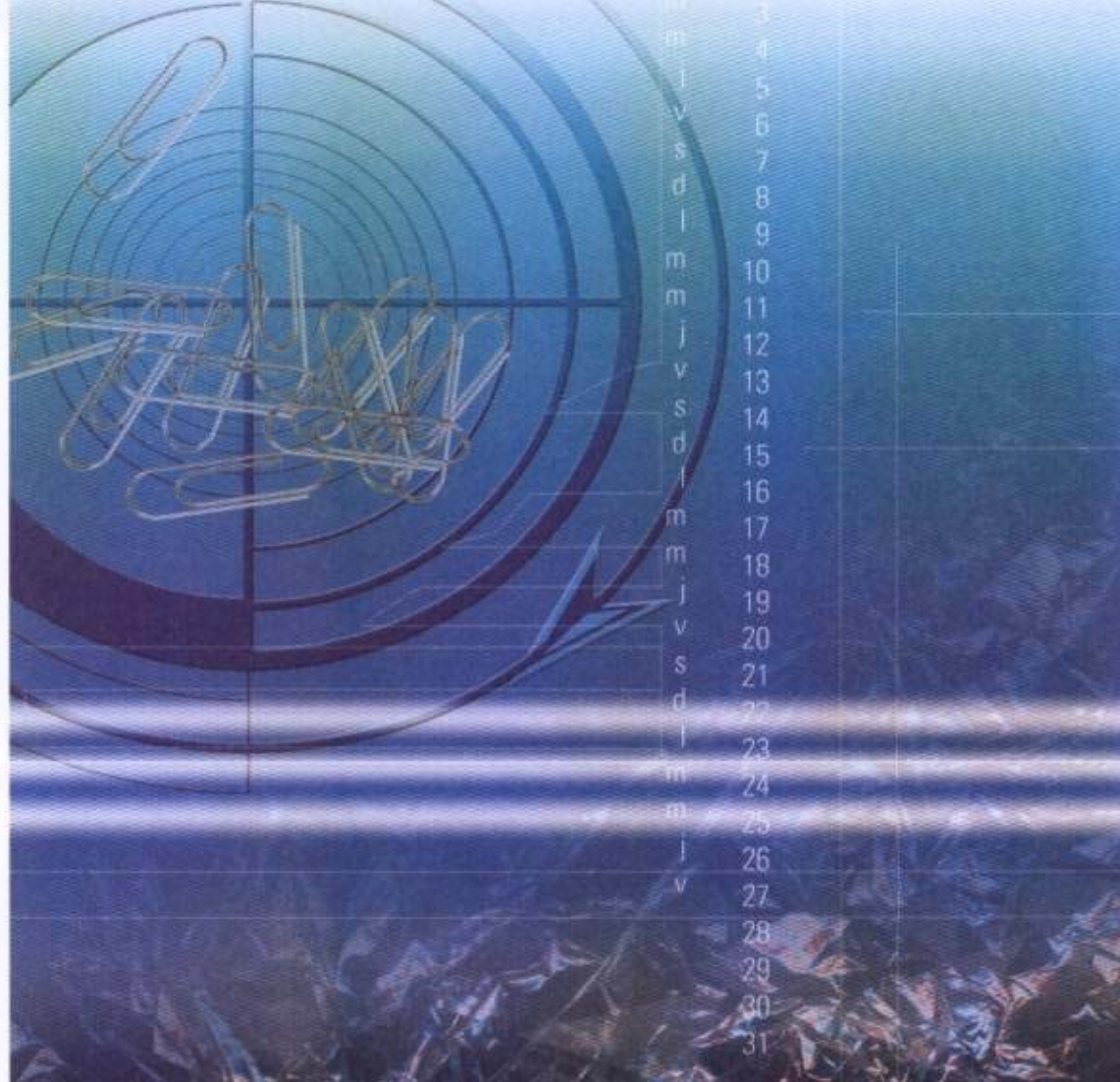




académie

bulletin
académique

n° 421

du 28 avril 2008



SOMMAIRE

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS	
- Notation MI/SE 2007/2008	1
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES	
- Avis de recrutement de professeurs des écoles à l'IUFM d'Aix-Marseille à compter du 1 septembre 2008	3

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/08-421-313 du 28/04/2008

NOTATION MI/SE 2007/2008

Destinataires : Collèges - Lycées - LP publics

Affaire suivie par : Mme COMIER - Tel : 04 42 91 74 38 - Fax : 04 42 91 70 09

1. POPULATION CONCERNEE :

Tous les maîtres et maîtresses d'internat, surveillants et surveillantes d'externat
NE CONCERNE PAS LES ASSISTANTS D'EDUCATION

2. FICHE DE NOTATION (jointe en annexe) :

A renseigner avec le plus grand soin par le notateur.
Avant de la retourner au Rectorat, vous vous assurerez que la fiche a été signée par l'intéressé(e) et visée par vos soins. Je vous rappelle que toute baisse de note doit être accompagnée d'un rapport.

3. NOMBRE D'EXEMPLAIRES en retour :

Un seul exemplaire.

4. CALENDRIER

Je vous demande de bien vouloir remettre les fiches de notation au personnel de surveillance de votre établissement et de l'informer des instructions contenues dans la présente circulaire. Elles devront être retournées, dûment complétées et signées, pour le **30 MAI 2008** **délai de rigueur**, au Rectorat, bureau des personnels de surveillance.

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

Fiche DE NOTATION
Année scolaire 2007/2008

A ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle **NOM :**

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

Etablissement scolaire d'exercice :

☐ Stagiaire

☐ Intérimaire

☐ Maître d'internat

☐ à temps complet

☐ à mi-temps

☐ Surveillant d'externat

☐ à temps complet

☐ à mi-temps

B

CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

Ponctualité

☐ TB

☐ B

☐ AB

☐ P

☐ M

Assiduité

☐ TB

☐ B

☐ AB

☐ P

☐ M

Autorité et rayonnement

☐ TB

☐ B

☐ AB

☐ P

☐ M

Activité et efficacité

☐ TB

☐ B

☐ AB

☐ P

☐ M

NOTE

Appréciation générale :

Fait à

le

Le Chef d'établissement

Signature :

C Note à attribuer sur 20. A titre indicatif, une progression non systématique d'un demi-point par an peut être envisagée. **Toute baisse de note doit être motivée.**

Vu et pris connaissance : le (la) surveillante(e)

Date :

Signature :

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAÎTRES

IUFM/08-421-13 du 28/04/2008

AVIS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES A L'IUFM D'AIX-MARSEILLE A COMPTER DU 1 SEPTEMBRE 2008

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Service des ressources humaines - Tel : 04 91 10 75 91

- RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR(E) DES ECOLES RESPONSABLE DU DEPS (diplôme d'état de psychologue scolaire)
- RECRUTEMENTS DE 3 PROFESSEUR(E)S DES ECOLES FORMATEUR(TRICE)S
 - PROFIL LETTRE
 - PROFIL ASH
 - PROFIL AUDIOVISUEL (susceptible d'être vacant au 1/09/08)

Les dossiers de candidatures doivent être adressés **avant le 23 mai** 2008 à :

**IUFM Aix-Marseille
Service des ressources humaines
32 rue Eugène Cas
13248 Marseille cedex 4**

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- les nom, prénom, adresse personnelle et numéro de téléphone (adresse mèl souhaitée)
- les coordonnées professionnelles
- un curriculum vitae détaillé
- une lettre de motivation (2 pages maximum)
- la copie du dernier arrêté de classement (arrêté de nomination, ou échelon)
- le visa de son supérieur hiérarchique direct

Les candidatures de personnels en cessation progressive d'activité ou à temps partiel ne sont pas souhaitées.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille



UNIVERSITE DE PROVENCE
(AIX-MARSEILLE I)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES

POSTE : RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DU DEPS

(DIPLOME D'ETAT DE PSYCHOLOGUE SCOLAIRE)

CRITERES DE RECRUTEMENT DU (DE LA) CANDIDAT(E).

La personne recrutée réalisera son service dans la formation délivrant le DEPS, dans le cadre de l'UFR Psychologie, Sciences de l'éducation et en concertation avec le département ASH (*Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés*) de l'IUFM d'Aix-Marseille.

Le poste est à pourvoir à Aix-en-Provence, au centre de formation des DEPS.

La personne recrutée devra être :

- professeur des écoles, psychologue scolaire en exercice ayant au moins 5 années d'expérience en tant que psychologue scolaire ;
- détenteur/détentrice d'un DESS de psychologie ou d'un Master 2 Professionnel mention psychologie.

DESCRIPTION DES MISSIONS A ASSURER PAR LE (LA) CANDIDAT(E)

* Enseignements

Les enseignements concernent les outils et les actions spécifiques du psychologue scolaire permettant de répondre aux missions définies par la circulaire n°90-083 du 10.04.1990 qui relèvent, principalement, de ses interventions en faveur des enfants en difficulté et de sa participation à l'organisation, au fonctionnement et à la vie des écoles. Ces enseignements théoriques et pratiques portent notamment sur :

- les techniques d'observation et les entretiens cliniques,
- les examens cliniques et psychométriques,
- la réalisation et rédaction de bilans psychologiques notamment en vue d'orientation,
- le suivi psychologique,
- la législation relative à la scolarisation des enfants porteurs de handicaps,
- l'analyse des processus d'apprentissage en relation avec les démarches pédagogiques.

* Suivi pédagogique des étudiants

La personne recrutée assurera le suivi individualisé des stagiaires dans le déroulement de leur stage et l'avancement des différents travaux ; elle participe à l'encadrement méthodologique de la rédaction des rapports de stage et à la direction de certains TER (*Travaux d'enseignement et de recherches*). Dans ce cadre, elle est chargée de l'organisation des réunions des psychologues scolaires maîtres de stage et de la régulation permanente du déroulement de la formation.

* Responsabilités pédagogiques

En accord avec le (la) directeur (directrice) du DEPS, la personne recrutée assure la responsabilité pédagogique de la formation au DEPS. À ce titre, elle est chargée de l'organisation pédagogique de la formation et du suivi de son déroulement, notamment au travers de :

- l'établissement des grilles d'enseignement et d'activité de stage,
- l'organisation des examens continus et finaux et des soutenances de rapport de stage et de TER,
- contacts avec les divers intervenants,
- l'organisation et du suivi du processus de recrutement des futurs stagiaires

La personne recrutée participe à l'organisation de la formation continue des psychologues scolaires.

Elle assure également la liaison avec les autres secteurs de l'ASH et participe à la valorisation des échanges entre les futurs professionnels de l'ASH.

*** Responsabilités administratives**

La personne recrutée est chargée de la gestion administrative et financière de la formation. Pour ce faire, elle travaille en concertation avec les services administratifs concernés de l'UFR psychologie et de l'IUFM. Elle est plus particulièrement chargée de :

- la gestion administrative des stagiaires (prise en charge des déplacements, des frais de stage, des ordres de mission...) en relation avec leur académie de rattachement,
- la gestion budgétaire de la formation au travers de la gestion budgétaire des frais pédagogiques et de fonctionnement (factures, devis, etc.) et de la gestion des services des intervenants (établissement des interventions et mise en paiement...).

PROCESSUS DE RECRUTEMENT

Les candidats devront fournir un dossier composé d'un CV détaillé, d'une lettre de motivation et de l'ensemble des documents attestant de la qualité, des qualifications et des diplômes requis pour cet emploi.

Le dossier doit être adressé à Monsieur le directeur – IUFM d'Aix-Marseille – 32, rue Eugène Cas – 13248, Marseille Cedex 04.

La date limite de réception des dossiers à l'IUFM est fixée au **23 MAI 2008, à 17 heures**. Les candidats prendront les dispositions nécessaires pour s'assurer de l'acheminement de leur envoi.

Une première sélection sur dossier permettra à la commission d'arrêter la liste des candidats retenus pour audition. Ces candidats recevront une convocation personnelle pour l'audition.

Contact : J.Y. Roussey
jy.roussey@aix-mrs.iufm.fr

Envoi des dossiers : IUFM d'Aix-Marseille
Service des Ressources Humaines
32 rue Eugène Cas
13248 MARSEILLE cedex 13



UNIVERSITE DE PROVENCE
(AIX-MARSEILLE I)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES

RECRUTEMENT d'UN PROFESSEUR DES ECOLES

Département de rattachement : LETTRES

Profil :

Le candidat devra s'intégrer à l'équipe de formateurs du département et de la filière Lettres chargée de la formation initiale des étudiants préparant le CRPE et des professeurs des écoles stagiaires ainsi que de la formation continue des professeurs des écoles.

Une connaissance des épreuves du concours PE et des pratiques de correction de ce concours sera bienvenue.

Une pratique d'intervention, en situation d'enseignement, devant un public d'adultes, est souhaitée.

Le candidat retenu pourra être appelé à intervenir en formation initiale sur les différents sites de l'IUFM et en formation continue sur l'ensemble de l'Académie d'AIX-MARSEILLE.

NB : Le candidat devra attester d'une bonne maîtrise des TICE.

Contact : J.Y. Roussey
jy.roussey@aix-mrs.iufm.fr

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- les nom, prénom, adresse personnelle et numéro de téléphone (adresse mèl souhaitée)
- les coordonnées professionnelles
- un curriculum vitae détaillé
- une lettre de motivation (2 pages maximum)
- la copie du dernier arrêté de classement (arrêté de nomination, ou échelon)
- le visa de son supérieur hiérarchique direct

Les candidatures de personnels en cessation progressive d'activité ou à temps partiel ne sont pas souhaitées.

Les dossiers doivent être adressés avant le 23 mai 2008 à :

IUFM d'Aix-Marseille
Service des ressources humaines
32 rue Eugène Cas
13248 Marseille cedex 4



RECRUTEMENT d'UN PROFESSEUR DES ECOLES

Site de rattachement : Aix en Provence

Profil :

1. Activités d'enseignement et de formation

- Le candidat devra s'intégrer à l'équipe de formateurs du département ASH chargé de la formation initiale et continue des stagiaires préparant le CAPA-SH et le 2CA-SH.
- Au sein de la filière ASH :
 - il devra assurer des enseignements relatifs à la formation générale des stagiaires dans les domaines spécifiques de l'ASH ;
 - il devra animer des ateliers d'analyse de pratiques professionnelles, diriger des mémoires professionnels et pratiquer des visites formatrices auprès des stagiaires effectuant des stages en responsabilité dans des établissements du premier et du second degré sur l'ensemble de l'Académie.
- Le candidat devra en outre contribuer à l'information et à la formation des PE et des PCL en matière de connaissance de l'ASH.
- Il devra également s'intégrer à l'équipe d'enseignants-chercheurs du département ASH, dans la perspective de contribuer aux travaux de Groupe(s) de Recherche et Développement et de production de ressources. L'engagement dans un cursus universitaire ou la possession d'un master seront appréciés favorablement.

2. En matière d'administration et de responsabilités collectives

Le candidat devra s'engager :

- à assurer la responsabilité de l'option D
- prendre des responsabilités au sein du Conseil de département ASH

NB : Le candidat devra attester d'une bonne maîtrise des TICE.

Contact : J.Y. Roussey
jy.roussey@aix-mrs.iufm.fr

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- les nom, prénom, adresse personnelle et numéro de téléphone (adresse mèl souhaitée)
- les coordonnées professionnelles
- un curriculum vitae détaillé
- une lettre de motivation (2 pages maximum)
- la copie du dernier arrêté de classement (arrêté de nomination, ou échelon)
- le visa de son supérieur hiérarchique direct

Les candidatures de personnels en cessation progressive d'activité ou à temps partiel ne sont pas souhaitées.

Les dossiers doivent être adressés avant le 23 mai 2008 à :

IUFM d'Aix-Marseille
Service des ressources humaines
32 rue Eugène Cas
13248 Marseille cedex 4



UNIVERSITE DE PROVENCE
(AIX-MARSEILLE I)

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES

RECRUTEMENT d'UN PROFESSEUR DES ECOLES

Site de rattachement : Aix en Provence

Profil :

Le candidat devra assurer des enseignements dans le département ASH et travailler en relation avec un technicien à la production de ressources multimédia.

1. Activités d'enseignement et de formation

- Le candidat devra s'intégrer à l'équipe de formateurs du département ASH chargé de la formation initiale et continue des stagiaires préparant le CAPA-SH et le 2CA-SH.
- Au sein de la filière ASH :
 - il devra assurer des enseignements relatifs à la formation générale des stagiaires dans les domaines spécifiques de l'ASH ;
 - il devra animer des ateliers d'analyse de pratiques professionnelles, diriger des mémoires professionnels et pratiquer des visites formatrices auprès des stagiaires effectuant des stages en responsabilité dans des établissements du premier et du second degré sur l'ensemble de l'Académie.
- Le candidat devra en outre contribuer à l'information et à la formation des PE et des PCL en matière de connaissance de l'ASH.
- Il devra également s'intégrer à l'équipe d'enseignants-chercheurs du département ASH, dans la perspective de contribuer aux travaux de Groupe(s) de Recherche et Développement et de production de ressources. L'engagement dans un cursus universitaire ou la possession d'un master seront appréciés favorablement.

2. En matière d'administration et de responsabilités collectives

Le candidat devra s'engager à participer à la gestion du service audiovisuel et du fretic (dispositif de formation de formateurs aux TICE). Il devra attester de compétences avérées en TICE et audiovisuel

Contact : J.Y. Roussey
jy.roussey@aix-mrs.iufm.fr

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter :

- les nom, prénom, adresse personnelle et numéro de téléphone (adresse mèl souhaitée)
- les coordonnées professionnelles
- un curriculum vitae détaillé
- une lettre de motivation (2 pages maximum)
- la copie du dernier arrêté de classement (arrêté de nomination, ou échelon)
- le visa de son supérieur hiérarchique direct

Les candidatures de personnels en cessation progressive d'activité ou à temps partiel ne sont pas souhaitées.

Les dossiers doivent être adressés avant le 23 mai 2008 à :

IUFM d'Aix-Marseille
Service des ressources humaines
32 rue Eugène Cas
13248 Marseille cedex 4